

5èmes rencontres de la biodiversité

« ECORCE » : un nouveau dispositif d'éducation à la biodiversité

Mercredi 29 mai à 17 heures



Contact

Christine Dubard

¹ Chargée de communication – Cabinet
Tél. 05 49 06 78 02 ou 06 81 13 84 53



A l'occasion des 5èmes rencontres de la biodiversité, le Président du Conseil général Eric Gautier et Jacques Moret, Recteur de l'Académie de Poitiers, présentent le dispositif d'éducation à la biodiversité qui sera mis en place dès la rentrée 2013. Il s'inscrit dans la convention cadre relative à la réussite des élèves du Département des Deux-Sèvres.

« ECORCE » , c'est le nom retenu pour le dispositif d'éducation à la biodiversité que le Conseil général et l'Education Nationale ont co-élaboré et approfondi à l'occasion des rencontres de la biodiversité. Ce projet ambitieux où les enfants seront invités à « **En**quêter, **C**onnaître, **O**bserver, **R**êver, **C**omprendre les **E**njeux » s'adresse aux élèves de CM2 et de 6ème. Il sera mis en œuvre en septembre 2013 et reconduit sur trois ans.

➤ **Les objectifs du dispositif d'éducation à la biodiversité**

A travers le dispositif d'éducation à la biodiversité, le Conseil général et l'Education nationale souhaitent contribuer à de nouveaux processus d'apprentissage et de nouveaux savoirs chez les jeunes, afin de stimuler l'attention portée à la biodiversité en Deux-Sèvres.

Plus particulièrement, il s'agit :

- d'inscrire les établissements scolaires dans un processus d'éducation à la biodiversité par des approches croisées à la fois scientifiques, artistiques et patrimoniales.
- de permettre à chaque élève de vivre une démarche d'investigation "j'observe, j'identifie, je classe, je comprends... et j'agis" qui développe la curiosité, la créativité, l'esprit critique et l'intérêt pour les sciences
- d'impliquer les jeunes deux-sévriens par la résolution de questionnements sur les enjeux de biodiversité locale
- de favoriser leur contribution à l'avancée des connaissances scientifiques et naturalistes sur le territoire
- de valoriser les initiatives des écoles et des établissements et permettre le rayonnement des actions vers d'autres publics
- de développer l'utilisation des outils numériques, à partir notamment d'un blog pédagogique dédié au projet

➤ **Une démarche collaborative**

Le pilotage du dispositif associe le Conseil général, le Rectorat et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale avec l'appui du Ministère de l'environnement et de l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (IFREE).

Des partenaires supplémentaires pourront être associés au projet comme le CDDP, le GRAINE Poitou-Charentes (réseau régional des structures d'éducation à l'environnement), l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education).

➤ **La convention cadre relative à la réussite éducative**

L'éducation à la biodiversité fait partie des axes retenus par la convention cadre relative à la réussite éducative des collèges qui sera présentée en séance publique le 17 juin 2013. Dans le cadre de leurs compétences respectives, la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale et le Conseil général ont la volonté de mutualiser leurs ressources pour développer des actions prioritaires en faveur des établissements, des élèves et de leurs familles.

Les axes d'intervention retenus :

- le développement des équipements et des usages numériques
- une restauration de qualité basée sur l'approvisionnement en circuit court et répondant à un objectif de justice sociale
- renforcer l'éducation à l'environnement et à la biodiversité
- l'information, l'orientation et l'insertion professionnelle
- une démarche globale d'éducation artistique, culturelle et sportive
- la mise en œuvre de l'éducation à la santé, à la prévention des conduites à risque et à la citoyenneté.